



PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale du Rhône

Villeurbanne, le 5 février 2016

Affaire suivie par : Ulrich JACQUEMARD

Tél. : 04 72 44 12 47

Télécopie : 04 72 44 12 57

Courriel : ulrich.jacquemard@developpement-durable.gouv.fr

Référence : UD-R-137-UJ

DEPARTEMENT DU RHONE

Société FAMAR LYON à Saint-Genis-Laval

Rapport de recevabilité suite à l'étude technico-économique de réduction des substances dangereuses en date du 8 janvier 2016

Adresse Siège Social :

Société FAMAR LYON
Avenue du Général de Gaulle
Zone industrielle des Basses Barolles
69230 SAINT-GENIS-LAVAL

Adresse de l'établissement :

Société FAMAR LYON
Avenue du Général de Gaulle
Zone industrielle des Basses Barolles
69230 SAINT-GENIS-LAVAL

Activité principale de l'établissement : Fabrication de préparation pharmaceutique

Code GIDIC de l'établissement : 0061.03750

Priorité DREAL : P3

Copies à : PRICAE
C4SD-AS
Chrono

1 – Éléments de contexte

L'établissement de la société FAMAR, situé sur le territoire de la commune de Saint-Genis-Laval, exploite des installations relevant des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Dans le cadre de son arrêté préfectoral complémentaire en date du 18 novembre 2011, la société FAMAR devait mettre en place deux phases d'étude des rejets des substances dangereuses :

- Une surveillance initiale ;
- Une surveillance pérenne.

Suite à ces deux campagnes de surveillances initiale et pérenne de recherche de substances dangereuses dans l'eau, la société FAMAR a transmis, en date du 8 janvier 2016, à l'inspection des installations classées une étude technico-économique pour limiter l'émission des substances suivantes : cuivre, zinc, mercure, indénopyrène, isoproturon, nonylphénols, NP10E, benzo(a)pyrène, benzo(b)fluoanthène, benzo(k)fluoranthène, benzo(g,h,i)pérylène, indéno(1,2,3,cd)pyrène.

2 – Caractéristiques des substances détectées

Le cuivre

L'analyse des fiches de données de sécurité réalisée par la société FAMAR met en évidence la présence de cuivre dans les produits suivants :

- HYDREX 7310 est biocide de la société Véolia Water STI ;
- HYDREX 7901 est utilisé pour le traitement de l'eau. C'est un produit de la société Véolia Water STI.

La société FAMAR informe que ces deux produits sont utilisés pour assurer le bon fonctionnement des installations de refroidissement présents sur son site.

La société FAMAR précise qu'il n'y a pas de source significative identifiée de cuivre. Ce composé est présent sur le site de manière diffuse et peut être lié au phénomène de corrosion des canalisations d'eau.

Le zinc

L'analyse des fiches de données de sécurité réalisée par la société FAMAR met en évidence la présence de zinc dans les produits suivants :

- HYDREX 2111 ;
- oxyde de zinc utilisé dans les process de fabrication ;
- acétate de zinc utilisé dans les process de fabrication ;
- chlorure de zinc utilisé dans les process de fabrication.

La société FAMAR informe que le composé HYDREX 2111 est utilisé pour assurer le bon fonctionnement des installations de refroidissement présents sur son site.

La société FAMAR précise qu'il n'y a pas de source significative identifiée de zinc. Ce composé est présent sur le site de manière diffuse et peut être lié au phénomène de corrosion des canalisations d'eau.

Le mercure

Le mercure a été détecté deux fois au point de surveillance B lors de la campagne de surveillance initiale en 2011. Ce composé n'a pas été détecté lors de la campagne de surveillance pérenne au cours de la période 2013-2015.

La société FAMAR précise que la source identifiée étant à l'origine de ce composé est les rejets effectués en laboratoire. Certains réactifs utilisés pour les analyses en laboratoire contiennent du mercure et ont été déversés par erreur dans le réseau d'eaux usés. La société FAMAR souligne que ce dysfonctionnement a été corrigé au sein de l'établissement.

Les nonylphénols

L'analyse des fiches de données de sécurité réalisée par la société FAMAR semble indiquer que l'origine probable des composés nonylphénols serait les produits détergents utilisés pour les nettoyages des sols et des installations. D'après la société FAMAR, il pourrait s'agir des composés :

- NEOMAT Industrie ;
- ROTONIC Essentiel.

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques

La société FAMAR indique que la source probable de ces composés est probablement liée aux eaux de ruissellement sur les parkings et les voiries du site.

La société FAMAR précise que le laboratoire utilise de produits étalons dont les quantités semblent trop faibles pour être à l'origine de la détection de ces composés dans les rejets.

Cependant, la société FAMAR souligne que certaines fabrications emploient des composés de type essences qui pourraient être à l'origine de la détection des hydrocarbures aromatiques polycycliques.

L'isoproturon

La société FAMAR indique que l'origine de l'isoproturon n'a pas été identifiée et que ce composé n'est pas utilisé sur son site. La société FAMAR précise qu'il existe un verger à une distance égale à 300 mètres du site.

3 – Solutions techniques proposées par la société FAMAR

Le cuivre et le zinc

La société FAMAR indique que la substitution des trois composés, HYDREX 7310, HYDREX 7901 et HYDREX 2111, sera demandée à la société qui est en charge de l'exploitation des installations de refroidissement.

Le mercure

La société FAMAR souligne que des mesures de concentrations élevées en mercure ont été constatées en 2011. La société FAMAR précise que les bonnes pratiques de laboratoire et la sensibilisation du personnel aux enjeux environnementaux ont permis une suppression de ce composé dans les eaux de rejets pour la période 2013-2015.

La société FAMAR affirme que l'utilisation de ces réactifs est encadrée par des protocoles précis et que les résidus et les échantillons traités avec ces réactifs sont stockés séparément et évacués vers des filières spécialisées.

Les nonylphénols

Si la présence de composés de type nonylphénols est confirmée dans les eaux usées des autolaveuses, la société FAMAR informe qu'une gestion de ces rejets pourrait être le stockage et l'évacuation de ces déchets aqueux vers une filière spécialisée. Le volume des eaux de nettoyage estimé par la société FAMAR est égal à 70 m³ pour une année d'activité. La société FAMAR évalue l'investissement à effectuer :

- Cuve de stockage : 5000 euros HT ;
- Traitement : 21 000 euros / an HT.

La société FAMAR souligne que cette solution n'est pas retenue car elle représente un impact financier non négligeable.

La société FAMAR propose de demander une substitution des produits détergents utilisés si la présence de composés de type nonylphénols est confirmée.

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques

La société FAMAR expose une solution technique employant des procédés d'absorption et d'adsorption permettant ainsi d'améliorer les performances sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques. La société FAMAR évalue l'investissement à effectuer :

- Coût du dispositif pour le point de rejet B : 50 000 euros HT ;
- Coût du dispositif pour le point de rejet C : 40 000 euros HT.

La société FAMAR souligne que cette solution n'est pas retenue car elle représente un impact financier non négligeable.

4 – Analyse et propositions de l'inspection des installations classées

Le cuivre et le zinc

L'inspection des installations classées demande à la société FAMAR de lui faire parvenir, sous trois mois, la liste des produits de substitution aux trois composés, HYDREX 7310, HYDREX 7901 et HYDREX 2111.

La société FAMAR devra démontrer l'absence des éléments cuivre et zinc au sein de ces produits de substitution.

Les nonylphénols

La société FAMAR propose une solution technique pour le traitement des eaux usées des autolaveuses comprenant une cuve de stockage et le traitement de ces eaux usées. Elle précise que cette solution trop coûteuse ne peut être retenue.

La société FAMAR doit apporter des éléments justificatifs plus détaillés concernant le coût de cette solution

technique. Ces éléments justificatifs devront comprendre une estimation du volume de la cuve de stockage, un devis pour l'implantation de cette cuve et une estimation du coût de traitement mensuel des eaux usées et stockées.

La société FAMAR devra également fournir l'attestation de composition des produits employés dans les autolaveuses. Dans le cas de la présence de composés de type nonylphénols au sein des produits employés, la société FAMAR devra fournir une liste de produits de substitution qui seront employés dans les autolaveuses.

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques

La société FAMAR dispose d'un séparateur d'hydrocarbures sur son site. Elle devra étudier la possibilité de renforcer les performances de ce dispositif afin d'améliorer l'efficacité de traitement des hydrocarbures aromatiques polycycliques présents sur son site.

5 – Suites

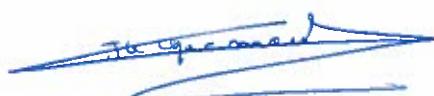
Le service d'inspection des installations classées demande à la société FAMAR la réalisation des actions mentionnées au point n°4 sous un délai de trois mois.

L'Adjoint au Chef de l'Unité Départementale du Rhône



Philippe NICOLET

L'inspecteur de l'environnement



Ulrich JACQUEMARD

